

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2011

PRESENTS : MM. DE CARLI – FEITE – MAAZI – KABA – LEPEZEL – CHEMINI - BUTTAY – FERRARI – BERNARD – LOT – TOUDMA – BARCELLA – MARINI – MMES BRIGIDI-GODEY – LECLERC - DI PELINO – DIAGNE – ZASADZINSKI – DA COSTA – CRESTANI – ABRAM – KHACEF -

EXCUSES : M. BRIGIDI – MMES HENROT – GIANNINI – BESSICH - MIRANDOLA

ABSENTS : M. BOVA – Mlle BOUSSERA –

POUVOIRS : M. BRIGIDI à Mme DI PELINO – Mme HENROT à Mme ABRAM – Mme GIANNINI à Mme CRESTANI – Mme BESSICH à Mme BRIGIDI-GODEY

SECRETAIRE : P. SABATINI

Ordre du jour :

- 1) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2010 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II
- 2) Vote des taux des quatre taxes locales
- 3) Subventions aux associations 2011
- 4) Subventions CUCS 2011
- 5) Classes vertes 2011
- 6) Approbation de la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols
- 7) Convention balayeuse avec la ville de REHON
- 8) Modification tableau des effectifs
- 9) Subventions exceptionnelles
- 10) Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux ANRU
- 11) Sivu Fourrière Jolibois retrait des communes de LONGWY, CUTRY et CHAMBLEY BUSSIERES et adhésion des communes d'ELZANGE et METZERESCHE
- 12) Convention « Relais Assistantes Maternelles » pour la structure RAM de Mont-Saint-Martin
- 13) Adhésion des communes de BREHAIN LA VILLE, CONS LA GRANDVILLE et VILLERS LA CHEVRE au SITRAL
- 14) Démission de Madame Brigitte BESSICH du SITRAL
- 15) Motion de soutien à la commune de CHENIERES

- 16) Intégration de parcelles cadastrales au régime forestier
- 17) Délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
- 18) Autorisation donnée au Maire de signer les avenants N°1 au marché réhabilitation du bâtiment « La Roseraie »

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

- 19) Autorisation donnée au Maire de signer les avenants au marché « Restauration des élévations et toitures église Saint Martin »

1) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II

Madame BRIGIDI-GODEY est désignée par le Conseil comme devant assurer la présidence des questions relatives aux débats et votes des comptes administratifs et comptes de gestion COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II.

Madame la Présidente propose au Conseil Municipal d’adopter après discussion les Comptes Administratifs et les comptes de gestion 2010.

COMMUNE

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 557 669.18
RECETTES	1 744 171.01
Excédent reporté 2009	1 135 741.31

Excédent 2010	322 243.14

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	8 257 754.09
RECETTES	8 909 344.56
Excédent reporté 2009	40 997.28

Excédent 2010	692 587.75

Affectation proposée en réserve 650 000 €

Service des Eaux

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	45 080.58
RECETTES	66 393.17
Déficit reporté 09	17 180.30
Excédent 2010	4 132.29

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 264 926.04
RECETTES	1 211 578.24
Déficit reporté 09	146 520.07
Déficit 2010	199 867.87

ZAC II

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 804 950.48
RECETTES	3 615 713.36
déficit reporté 2009	3 615 713.36
Déficit 2010	3 804 950.48

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 813 082.09
RECETTES	4 474 302.69
Excédent 2009	2 324 247.60

Excédent 2010 2 985 468.20

Elle invite le conseil à délibérer.

Monsieur le Maire quitte la salle conformément à la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte le compte de gestion et le compte administratif 2010 de la COMMUNE par 24 voix pour – 2 abstentions (Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA).

Adopte le compte de gestion et le compte administratif 2010 du SERVICE DES EAUX par 24 voix pour – 2 abstentions (Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA).

Adopte le compte de gestion et le compte administratif 2010 de la ZAC DU VIVIER II par 24 VOIX pour – 2 abstentions (Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA).

Décide d'affecter en réserve pour la commune 650.000 €, solde en résultat reporté : 42.587,75 €.

2) VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

Après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2011, le Maire propose une augmentation de 4 % des taux communaux :

	<u>Taux 2011 sans variation</u>	<u>Taux 2011 avec variation</u>
- Taxe d'habitation	19,89 %	20,69 %
- Foncier bâti	14,98 %	15,58%
- Foncier non bâti	17,44 %	18,14 %
- Taxe Professionnelle	23,01 %	23,93 %

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'application des taux avec une majoration de 4 %.

Cette délibération a été approuvée par 24 voix pour – 2 contre : Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA.

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget primitif 2011, le Conseil Municipal vote en annexe l'état de répartition des crédits de subventions.

Il demande au Conseil de délibérer sur l'attribution des subventions du budget primitif 2011.

Le Conseil,

Considérant les diverses demandes de subventions, décide d'allouer pour 2011 les subventions suivantes :

Autorise le maire à signer une convention avec les associations percevant plus de 23.000,00 €.

VIE ASSOCIATIVE

ACCA- Chasse	120.00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	50 585.00 €
LES CHADELLINES	1 300.00 €
COMITE DES FETES PLATEAU	4 637.00 €
COMITE DES FETES VAL	8 300.00 €
COMITE DE JUMELAGE	9 000.00 €
C.F.D.T.	1 070.00 €
C.F.D.T. Retraités	250.00 €
C.G.T.	2 146.00 €
C.G.T. Retraités	287.00 €
FJEP	8 831.00 €
FNACA	647.00 €
FNDIRP (déportés, résistants)	184.00 €
GROUPEMENT DU PERSONNEL	22 771.00 €
NATURE DU PAYS HAUT	103.00 €
PIEDMONTAISE	753.00 €
RHIN ET DANUBE	155.00 €
SOUVENIR Français	158.00 €
ASS.DEFENSE VOYAGEURS TRAIN	370.00 €
Médillés Militaires	50.00 €
I.S.S solidarité Sénégal	5 000.00 €
SCENE D'ESPRIT	500.00 €
	117 217.00 €

VIE SOCIALE

A.P.F.	300.00 €
ADDOT	80.00 €
ALAGH (MAS)	80.00 €
AEIM	83.00 €
Amicale des Anciens de L' AHBL	83.00 €
Association PERSONNES AGEES	9 770.00 €
CLCV	500.00 €
C.C.A.S.	300 000.00 €
CNL	700.00 €
Collectif pour Hop proximité	1 118.00 €
CROIX Bleue	80.00 €
CROIX ROUGE	150.00 €
Formation du personnel : AFPS 2e Session	780.00 €
DONNEURS DE SANG Longwy	250.00 €
Faiencepsy	100.00 €
F.N.A.T.H	200.00 €
FEMMES SOLIDAIRES	260.00 €
HEMOPHILES	82.00 €
HOTEL DIEU ACCOMPAGNEMENT	265.00 €
O.P.D.A.M. Epicerie Sociale	49 000.00 €
O.P.D.A.M.Colonies	4 600.00 €
Pas à Pas	120.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	2 500.00 €
SECOURS POPULAIRE	4 500.00 €
TEMPS PARTAGE	83.00 €
TRANS BOULOT	1 000.00 €
	376 684.00 €

Déjà versé par délibération en date du 07/02/2011 la somme de 80.000 €

VIE SCOLAIRE

FSE Collège Anatole France	1 000,00 €
FSE Collège Albert Lebrun	577,00 €
	1 577,00 €

VIE CULTURELLE

RADIO ARIA	500.00 €
CLERO PON	1 000.00 €
DES LIVRES ET VOUS	300.00 €
AHI MINE GODBRANGE	300.00 €
AMIS DE L'ORGUE	1 743.00 €
AVF LONGWY	60.00 €
CINE CLUB	970.00 €
ECOLE DE MUSIQUE LORRAINE	3 146.00 €
FANFARE ST MARTINOISE	8 821.00 €
J'AIME LE CINEMA	4 107.00 €
KALEIDOPHONE	210.00 €
LIGUE DES DROIT S DE L'HOMME	120.00 €
PHILATELIE	876.00 €
THEATRE DE POCHE	4 107.00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE	250.00 €
LE BAOBAB	80.00 €
	26 590.00 €

VIE SPORTIVE

AMIS DU SKI DE SAN SIMONE	165.00 €
CES A. France Section Sport	550.00 €
CLUB SUBAQUATIQUE	335.00 €
CLUB PHAR	900.00 €
CYCLO PARIS LONGWY	85.00 €
PETANQUE ST MARTINOISE	843.00 €
UNSS COLLEGE A. LEBRUN	133.00 €
AIKI BUDO	1 200.00 €
*USLM BOXE "RESPUNCH"	3 300.00 €
*USLM HANDBALL	13 120.00 €
*USLM JUDO	3 570.00 €
*USLM KARATE	4 700.00 €
*USLM TENNIS	8 000.00 €
*USLM VETERANS	300.00 €

Déjà versé par délibération en
Date du 07/02/2011 la somme de
6.560 €

SQUASH	1 460.00 €
	38 661.00 €

* Le versement de la subvention aux clubs sportifs de la ville sera lié à la signature d'une convention qui intégrera les documents que l'Association aura à transmettre, mais également son engagement sur une charte de bonne conduite : 50 % de la subvention allouée sera versée sous ses conditions.

COHESION SOCIALE

COMITE DE QUARTIER	1 020.00 €
PORTES Z'OUVERTES	2 000.00 €
ESPACE LOISIRS	145 000.00 €
AUJOURD'HUI DEMAIN	32 000.00 €
AVICENNE	10 500.00 €
REGIE DE QUARTIER	123 000.00 €
	313 250.00 €

Déjà versé par délibération en date du 07/02/2011 la somme de 62.425 €

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2011.

Monsieur CHEMINI quitte la séance avant le vote.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame ABRAM (pouvoir de Mme HENROT) ne participe pas au vote de la subvention : AUJOURD'HUI DEMAIN.

Madame BRIGIDI-GODEY ne participe pas au vote de la subvention : REGIE DE QUARTIER.

Monsieur FEITE ne participe pas au vote de la subvention : AMIS DU SKI DE SANS SIMONE.

Monsieur MAAZI ne participe pas au vote des subventions : ESPACES LOISIRS et PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur BARCELLA ne participe pas au vote de la subvention : PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur TOUDMA ne participe au vote de la subvention : AVICENNE et s'abstient pour le vote de la subvention : C.G.T.

Madame DI PELINO (pouvoir de Monsieur BRIGIDI) ne participe pas au vote de la subvention : COLLECTIF POUR HOPITAL DE PROXIMITE.

Monsieur KABA ne participe pas au vote de la subvention : LE BAOBAB.

4) SUBVENTIONS CUCS 2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'engagement de la ville dans la procédure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui consiste à mener des projets et actions en direction de toutes les populations du quartier du Val St Martin, quartier prioritaire dans le cadre de la restructuration urbaine diligentée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Après avoir entendu le rapporteur de la commission Cohésion Sociale,

Le Conseil faisant sienne les propositions de la commission, accepte de participer au cofinancement des projets suivants et vote les subventions aux associations pour les opérations suivantes :

Association Espace Loisirs :

- | | |
|--|---------|
| ▪ Projet « Citoyenneté et Civisme Esp Jeunesse M. Rachek » | 5.300 € |
| ▪ Projet « Hip-Hop et Capoeira pour renforcer le lien social » | 4.850 € |
| ▪ Projet « Opéra » | 1.000 € |
| ▪ Projet « Soutien Scolaire » | 3.000 € |
| ▪ Projet « Talents de demain » | 2.000 € |

Association Portes z'ouvertes :

- | | |
|--|----------|
| ▪ Projet « Centre d'éveil de la petite enfance » | 13.500 € |
| ▪ Projet « Opération VVV 2011 » | 3.700 € |
| ▪ Projet « Insertion femmes » | 300 € |
| ▪ Projet « Intégration filles » | 500 € |

Association Avicenne :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| ▪ Projet « Maison de la DiverCité » | 17.000 € |
| ▪ Projet « Café des Ages » | 8.000 € |
| ▪ Projet « VVV 2011 » | 4.400 € |
| ▪ Projet « CLAS 2011 » | 4.500 € |
| ▪ Projet « Calligraphies » | 1.750 € |

Et autorise le maire à signer une convention avec le représentant de l'association

Association Comité de Quartier :

- Projet « Animation de Quartier » 3.500 €

Association Régie de Quartier :

- Projet « Implication des habitants du val » 3.000 €

Les Petits Débrouillards de Lorraine :

- Projet « Cultiver le plaisir de comprendre à Mont-Saint-Martin » 2.000 €

Association CLE Longlaville

- Projet « Radikal Session 2011 » 3.000 €

CEDIFF de Longwy

- Projet « Prévention Violences Intrafamiliales et scolaires » 300 €
- Projet « Aide aux victimes » 300 €
- Projet « Accès à l'emploi » 300 €

Association SCENE D'ESPRIT

- Projet « Ballets Urbains » 1.500 €

CCAS de MONT SAINT MARTIN

- Projet « Point Femmes » 6.000 €

Autorise le Maire à verser 50 % de la subvention, après engagement de l'action. Le solde au fur et à mesure de l'exécution et après évaluation et ceci tout en conservant une participation finale de la ville en pourcentage ne pouvant dépasser le prorata subvention ville sur budget prévisionnel global.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Autorise le Maire à signer une convention avec les associations dont la subvention est supérieure à 23.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame BRIGIDI-GODEY ne participe pas au vote de la subvention concernant : LA REGIE DE QUARTIER.

Monsieur MAAZI ne participe pas au vote des subventions concernant : ESPACE LOISIRS et PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur BARCELLA ne participe pas au vote des subventions concernant : PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur TOUDMA ne participe pas au vote des subventions concernant : AVICENNE.

5) CLASSES VERTES 2011

Monsieur le Maire signale que la commune organise deux séjours en classes vertes pour les enfants des écoles maternelles de la commune.

Ces classes se tiennent du 16 mai au 20 mai 2011 et du 06 au 10 juin 2011 (écoles Jean Macé – Jean de la Fontaine - Jules Ferry – Marie Loizillon). Les enfants sont accueillis au centre de vacances "La Combelle" à Pexonne.

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles.

Considérant que ces classes vertes nécessitent un encadrement réalisé d'une part par le personnel enseignant, et d'autre part par les employées municipales et qu'il y a lieu d'indemniser le personnel pour leur participation à ce séjour,

Il est proposé au Conseil d'accorder une indemnité d'un montant de 70 € pour le personnel enseignant ainsi que pour les accompagnateurs et de 140 € pour les employées municipales, pour le séjour.

La participation des parents a été fixée à 45 €.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide qu'il y a lieu d'indemniser le personnel d'encadrement et autorise le versement de l'indemnité aux personnes concernées,

Accepte la participation des parents à 45 €,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

6) APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols qui porte sur :

- Article UB 6 - Modification des règles d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques :
 - 6.1 : Les constructions nouvelles devront être édifiées soit en limite du domaine public, soit en un recul de l'alignement des voies automobiles compris entre 5 et 12 m,
 - 6.2 : Dans les alignements de façade en ordre continu, le nu extérieur de la façade principale des constructions nouvelles sera raccordé à celui des maisons voisines.
 - 6.3 : Dans les enfilades présentant des décrochements, la construction sera implantée à l'alignement :
 - Soit de la maison la plus en saillie ;
 - Soit de la maison la plus éloignée de la voie ;
 - Soit dans la zone comprise entre ces deux alignements
 - 6.4 : Les constructions et les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics devront être implantés en limite ou en recul des voies automobiles.
- Article UB 11 - La suppression des dispositions réglementaires qui ont pour effet d'interdire :
 - l'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou tout autre dispositif individuel des productions d'énergie renouvelable
 - L'utilisation en façade du bois ou de tout autre matériau renouvelable permettant d'éviter des émissions de gaz à effet de serre
 - la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 01 avril 2011,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à approuver la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

7) CONVENTION BALAYEUSE AVEC LA VILLE DE REHON

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer avec la commune de REHON, la convention annexée précisant les conditions de mise à disposition de la balayeuse municipale.

Il invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer avec la commune de REHON, la convention annexée à la présente.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente, après avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 12/04/2011, le tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

- 132 postes ouverts dont 18 à temps non complet
- 112 postes pourvus dont 15 à temps non complet
- 20 postes vacants dont 3 à temps non complet
-

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Commune de Mont Saint Martin **Tableau des effectifs**

Grade ou emplois	Cat	Emplois créés	dont TNC	Emplois pourvus	dont TNC	Emplois vacants	dont TNC
DGS 10 à 20 000 hts	A	1		1		0	
Attaché principal	A	1		0		1	
Attaché	A	3		3		0	
Rédacteur chef	B	3		3		0	
Rédacteur principal	B	1		1		0	
Rédacteur	B	2		1		1	
Adjoint administratif pal 1 ^{ère} cl	C	1		1		0	
Adjoint administratif pal 2 ^{ème} cl	C	2		2		0	
Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	C	1		1		0	

Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	15		14		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE		30		27		3	
ATSEM principal 2 ^{ème} cl	C	5		5		0	
FILIERE SOCIALE		5		5		0	
Opérateur des APS	C	2		2		0	
FILIERE SPORTIVE		2		2		0	
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} cl	C	5	1à 20h	4	1à 20h	1	
FILIERE CULTURELLE		5	1	4	1	1	
Animateur	B	3		2		1	
Adjoint animation 2 ^{ème} cl	C	5		4		1	
FILIERE ANIMATION		8		6		2	
Technicien principal 2 ^{ème} cl	B	1		1		0	
Technicien	B	2		0		2	
Agent de maîtrise principal	C	6		6		0	
Agent de maîtrise	C	1		1		0	
Adjoint technique pal 1 ^{ère} cl	C	2		2		0	
Adjoint technique pal 2 ^{ème} cl	C	6		6		0	
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	C	5	2 1à 23h30 1à 29h30	5	2 1à 23h30 1à 29h30	0	
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	56	15 1à 12h 3à 20h 1à 22h	46	12 1à 12h 2à 20h 1à 22h	10	3 1à 20h 2à

			1à 23h 1à 23h30 1à 24h30 2à 26h 3à 28h 1à 29h 1à 31h		1à 23h 1à 23h30 1à 24h30 2à 26h 1à 28h 1à 29h 1à 31h		28h
FILIERE TECHNIQUE		79	17	67	14	12	3 1à 20h 2à 28h
Gardien de police	C	2		0		2	
FILIERE POLICE		2		0		2	
CHEF DE CABINET		1		1		0	
TOTAL GENERAL		132	18	112	15	20	3

9) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les Subventions exceptionnelles suivantes :

- Association France Palestine Lorraine Sud 500 €
- Association des Riverains et usagers de la RN 52 150 €
- SOS Campagne 50 €
- Association des Amis de l'Eglise Romane (Jardins Médiévaux) 4000 €
- Association Espace Loisirs 793 € 05
- Soit :
 - Venue de Roger MARTIN le 08 avril 2011 180 €
 - Visite du Senat le 09 mars 2011 613 € 05
- CCAS 24 000 €
(19.500 € DRE 2011 – 3 000 € CUCS Point Femmes 2010 Etat – 1 500 € CUCS Point Femmes 2011 Etat)
- OPDAM 30 244 €
(15 000 € CUCS Etat 2011 Epicerie sociale - 15244 € Conseil Général Epicerie Sociale)

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil, après avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions proposées.

Cette délibération a été approuvée par 24 voix pour – 1 non participation au vote (Monsieur MAAZI).

10) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX ANRU

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2010

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit, au cours des 15 dernières années, par des opérations de construction, de destruction ainsi que par des aménagements urbains et paysagés.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image.

Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années : c'est le sens de la convention ANRU signée le 09 décembre 2009 qui engage l'Etat, la Région et la Ville.

Parallèlement, une convention a été signée avec EPARECA le 03 novembre 2010, afin de restructurer entièrement le Centre Commercial les Bleuets.

Le Conseil Général de Meurthe et Moselle peut participer aux financements des travaux qui portent sur l'ensemble des espaces extérieurs.

Il est proposé de le solliciter à hauteur de 585.000 € représentant 15 % de la dépense estimée à 3.621.902 € H.T. inscrite au budget 2010.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire

Sollicite le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 585.000 € sur les crédits Développements Urbains.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11) SIVU FOURRIERE JOLIBOIS RETRAIT DES COMMUNES DE LONGWY, CUTRY et CHAMBLEY BUSSIERES et adhésion des communes d'ELZANGE et METZERESCHE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS a accepté le retrait des communes de LONGWY, CUTRY et CHAMBLEY BUSSIERES et l'adhésion des communes d' ELZANGE et de METZERESCHE qui en ont fait la demande.

Conformément aux textes en vigueur, chaque commune membre doit se prononcer.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte le retrait des communes de LONGWY, CUTRY et CHAMBLEY BUSSIERES et l'adhésion des communes d'ELZANGE et de METZERESCHE qui en ont fait la demande.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) CONVENTION « RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES » POUR LA STRUCTURE RAM DE MONT SAINT MARTIN

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention « Relais Assistantes Maternelles » annexée à la présente, avec la CAF de Meurthe et Moselle concernant l'agrément accordé à la prestation de service RAM pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention « Relais Assistantes Maternelles » annexée à la présente, avec la CAF de Meurthe et Moselle.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13) ADHESION DES COMMUNES DE BREHAIN LA VILLE, CONS LA GRANDVILLE et VILLERS LA CHEVRE au SITRAL

Vu la demande d'adhésion des Communes de BREHAIN LA VILLE, CONS LA GRANDVILLE et VILLERS LA CHEVRE au Syndicat Intercommunal de Transports de l'Agglomération de LONGWY (S.I.T.R.A.L.),

Vu l'accord du Comité Syndical du S.I.T.R.A.L., en date du 16 février 2011,

Vu les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte l'adhésion au S.I.T.R.A.L. des communes de BREHAIN LA VILLE, CONS LA GRANDVILLE et VILLERS LA CHEVRE qui en ont fait la demande.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14)DEMISSION DE MADAME BRIGITTE BESSICH DU SITRAL

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2008 désignant Mesdames DI PELINO, BESSICH et Monsieur BARCELLA en tant que délégués TGL/SITRAL.

Considérant que Madame BESSICH Brigitte ne souhaite plus assumer cette tâche, par manque de disponibilité.

Considérant que Monsieur MARINI Patrice se propose pour la remplacer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

NOMME : Monsieur MARINI Patrice, délégué au TGL/SITRAL.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

15)MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE CHENIERES

La presse s'est faite l'écho du dossier très controversé au sujet du parc éolien de Chénières qui a abouti à l'annulation du premier projet.

Suite au dépôt d'un nouveau dossier qui relance une enquête publique, le Conseil Municipal de Chénières, constate dans celui-ci de nombreuses carences et des manquements qui dénaturent totalement les actions à mener en faveur de l'impact écologique.

Dans le dossier initial, il était reconnu qu'il fallait apporter des mesures compensatoires efficaces en ce qui concernait les chiroptères, l'avifaune locale, migratrice et sur l'environnement en général. N'ayant pas répondu à cela, le tribunal administratif, en autres, pointait ces insuffisances de réponses, et annulait le permis !

Dans le nouveau dossier les nuisances occasionnées ne sont pratiquement plus prises en compte, ainsi les mesures compensatoires deviennent inutiles.

Alors que la DDAF dans son avis transmis en octobre 2006 indiquait « si d'autres projets aboutissent dans le secteur, les mesures compensatoires prévues ne sont pas suffisantes » !

Depuis cet avis, six parcs éoliens ont vu le jour autour de CHENIERES !

Nous demandons, que les mesures compensatoires préconisées dans les études **soient appliquées sur le territoire concerné et revues à la hausse** conformément aux recommandations.

Pour les migrateurs

- Que l'éolienne n°1 située entre deux bois soit supprimée
- Que l'éolienne n°2 soit déplacée afin que le parc éolien soit réorienté nord-est/sud-ouest, ce qui correspond à la direction des migrations.

Rappel des oppositions à ce projet :

C'est un milieu naturel de la commune (Loin des routes, c'est aussi le point le plus haut du secteur 398 m, à proximité des deux zones boisées et sur la ligne Maginot avec un fort et des casemates).

- Il est situé dans un couloir migratoire très important
- Il est riche en chiroptères. Les nombreuses casemates et le fort offrent des abris et des lieux d'hibernation. (ce qui est minimisé dans le rapport de NEOMYS)
- L'avifaune nicheuses est très riche sur ce secteur
- La proximité du village (qui va être dominé par ces machines) avec deux récents lotissements particulièrement exposés.
- Cette société n'a pas toutes les autorisations pour travailler sur certains chemins. – L'autorisation d'implanter la base de vie est caduque. Cette parcelle AC 78 est devenue l'extension du cimetière !

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Mont Saint Martin soutient la commune de CHENIERES qui s'oppose à ce projet de parc éolien sur son territoire.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité.

16)INTEGRATION DE PARCELLES CADASTRALES AU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour intégrer au régime forestier les parcelles cadastrées :

- AS n° 225 Bois du Four d'une contenance de 127 095 m²,
- AS n° 64 d'une contenance de 8200 m²,
- AS n° 69 d'une contenance de 3350 m²,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 01 avril 2011,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à intégrer les parcelles AS n° 225, AS 64 et AS 69 dans le régime forestier,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

17)DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

La précédente délibération du 28 mars 2008 concernant la délégation ci-dessus citée est modifiée en son alinéa 4 comme suit : Le Maire par délégation du conseil Municipal, durant la durée de son mandat, prend toute décision concernant la préparation,

la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise la modification de la délégation comme précisé ci-dessus.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

18)AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS N°1 AU MARCHE REHABILITATION DU BATIMENT « LA ROSERAIE »

Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 avril 2011, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants n°1 concernant le marché "Réhabilitation du bâtiment "la Roseraie".

Travaux préparatoires (tranche 1)

LOT 2 Echafaudage – ravalement de façades
avenant n° 1
Montant de base du marché : 60 496.85 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 3 000.00 € HT porte le montant du marché à 63 496.85 € HT.

LOT 4 Menuiseries extérieures
avenant n° 1
Montant de base du marché : 40 900 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 4 344 € HT porte le montant du marché à 45 244.00 € HT.

(tranche 2)

LOT 1 Vrd – Gros Oeuvre
avenant n° 1
Montant de base du marché : 201 831.81 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 56 997.04 € HT porte le montant du marché à 258 828.85 € HT.

LOT 2 Charpente couverture zinguerie
avenant n° 1
Montant de base du marché : 31 943.81 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 29 193.24 € HT porte le montant du marché à 61 137.05 € HT.

LOT 3 Menuiseries extérieures
avenant n° 1

Montant de base du marché : 11 735.00 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 15 776.00 € HT porte le montant du marché à 27 511.00 € HT.

LOT 4 plâtrerie
avenant n° 1
Montant de base du marché : 48 511.20 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 12 001.84 € HT porte le montant du marché à 60 513.04 € HT.

LOT 6 Chauffage
avenant n° 1
Montant de base du marché : 169 716.98 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 8 112.00 € HT porte le montant du marché à 177 828.98 € HT.

LOT 9 Menuiseries intérieures
avenant n° 1
Montant de base du marché : 57 190.60 € HT
Le montant de l'avenant n° 1 de 10 732.54 € HT porte le montant du marché à 67 923.14 € HT.

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer les avenants n°1 au marché "Réhabilitation du bâtiment "La Roseraie"

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

19) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS AU MARCHE "RESTAURATION DES ELEVATIONS ET TOITURES EGLISE SAINT MARTIN

Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 avril 2011, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants concernant le marché "Restauration des élévations et des toitures Eglise Saint Martin.

LOT 1 Couverture
avenant n° 2
Montant de base du marché : 269 245.55 € HT
Suppression de la tranche conditionnelle 2 – 87 935.75 € HT
Travaux supplémentaires + 41 619.79 € HT

Le montant de l'avenant n° 2 de - 46 315.96 € HT porte le montant du marché à 222 929.59 € HT.

LOT 2

Maçonnerie pierre de taille

avenant n° 3

Montant de base du marché : 140 202.53 € HT

Le montant de l'avenant n° 3 de 16 342.03 € HT porte le montant du marché à 156 544.56 € HT.

LOT 3

Charpente

avenant n° 2

Le présent avenant annule les travaux de la tranche conditionnelle 2.

Montant de base du marché : 65 162.73 € HT

Le montant de l'avenant n° 2 de - 21 352.91 € HT porte le montant du marché à 43 809.82 € HT

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer les avenants au marché "Restauration des élévations et des toitures Eglise Saint Martin".

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI